Image not found or type unknown

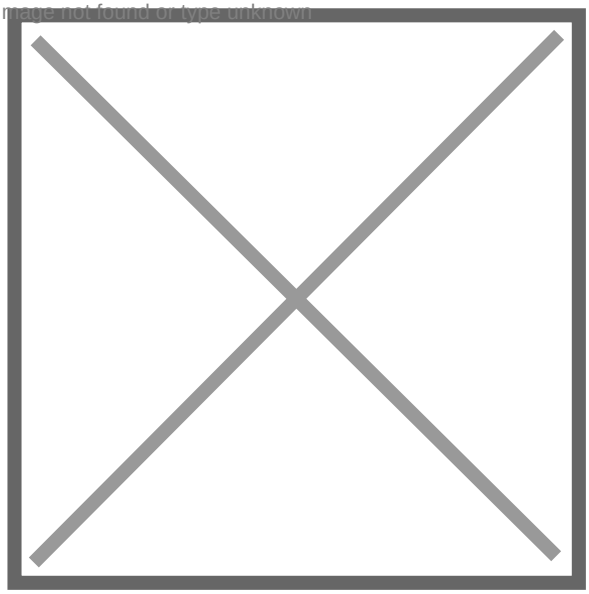

Demande de garde de grands parents violent

Par **dadou**, le **02/02/2011** à **14:29**

Bonjour,
pendant un repas de famille chez mes beaux parents j'ai était violament prise a partie par ma belle famille qui m'a insultés a plusieurs reprises et par mon beau père qui a egalement essayer de me frapper alors que je tenais mon petit garçon de 2 mois dans les bras si il n'avait pas été retenu par mon beau frére et mon mari je ne sais pas comment ca aurais fini , suite a cette altercation mon mari et moi avons décider de couper les ponts avec eux sachant que mon beau père est violent de nature et que cette situation si elle c'est produite pourra ce reproduire a tout moment nous avons préférés jouer la sécurité surtout pour notre petit. mais suite a cela il menace de demander un droit de garde pour voir le petit sans nous et peu etre meme pour l'avoir pendant les vacances, il sont instablent et violent j'ai trés peur pour mon petit garçon, la propre mère de mon beau père peu en témoigner il ne se parlent plus non plus comme avec pratiquement toute la famille...Que doit-on ou peut-on faire pour éviter ca juridiquement parlant quelle demarche pourrais faire en sorte qu'ils ne puissent rien obtenir du tout et dans le cas contraire a quoi doit-on s'attendre. merci d'avance pour votre aide.

Par **Marion2**, le **02/02/2011** à **17:18**

Ne faites rien puor l'instant. Attendez de voir si votre beau-père saisit le JAF.

Par **dadou**, le **02/02/2011** à **17:32**

oui je vais attendre si je peu rien faire avant!!! mais aprés qu'est ce que je vais pouvoir faire

pour contrer leurs demande, le depot de plainte ne pouvant plus ce faire (il y'a 8 mois que ca c'est passé) et la mère de mon beau père va surement subir des pressions comme le reste de la famille qui a peur de lui pour ne rien faire, alors au cas où comment prouver quoi que ce soit et empecher qu'il puissent avoir gains de cause ? a part mon mari qui est temoin aussi je n'aurais personne.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés